

LES RISQUES LIÉS À LA TVA

Mesurer la portée des risques encourus.

OBJECTIFS

- ✓ Identifier les risques fiscaux.
- ✓ Comprendre la réglementation en matière de TVA, son champ d'application et son mode de calcul.

PUBLIC

- > Services Comptables & Financiers
- Cabinets d'expertise comptable :
- > Commissaires aux Comptes
- > Experts-comptables & collaborateurs

Niveau: (1) Professionnel.

Prérequis: Bonne connaissance des mécanismes de la TVA.

MODALITÉS

Intervenant :

Spécialiste TVA.

Moyens pédagogiques & techniques :

Nombreux exemples issus de l'expérience du formateur permettent d'échanger sur les cas pratiques des stagiaires. Vidéo-projection.

Moyens d'évaluation :

Test de connaissances en fin de formation.

SESSIONS inter-entreprises

Aix-en-Provence	11/09/2018
Lille	12/07/2018
Lyon	6/9/2018
Nice	30/10/2018
Paris	18/9/2018

1 JOUR  **820€ / personne**

SESSIONS intra-entreprise

France entière **A définir**

> Principaux risques liés à l'assujettissement partiel

- Notion d'assujetti partiel / Secteur d'activité distinct.
- TVA exigible / TVA déductible.
- Calcul du coefficient synthétique de déduction, article 206 annexe II du CGI.
- Taxe sur les salaires.
- Déduction de la TVA dans les holdings animatrices.

> Causes de reversement

- Cession d'immobilisation, distinction meubles / immeubles.
- Cessation d'activité.
- Cessation d'affectation des biens ayant ouvert droit à déduction à des opérations taxables.
- Transferts entre secteurs d'activité distincts.
- Disparition des biens ayant ouvert droit à déduction.

> Principaux risques liés aux déductions (notamment régularisations, coefficient de déduction)

> Principaux risques liés à la base (débours refacturés, production immobilisée, frais de transport, escomptes de règlement, autoliquidation)

> Principaux risques liés aux taux

> Principaux risques liés à la facturation

- Conditions de fond / Conditions de forme.
- Factures électroniques.
- Refacturations intra groupe, holding animatrices.

> Dailly, Escompte et Factoring

- Exigibilité de la TVA sur les débits indépendante du financement.
- Exigibilité de la TVA sur les encaissements différés jusqu'au règlement des clients.
- Nécessité des états de rapprochement TVA exigible comptabilisée et déclarée.

> TVA récupérable

- Conditions de fond de déductibilité / Conditions de forme de déductibilité.
- Régularisation de la TVA déduite.

> Organisation à mettre en œuvre / validation des travaux effectués par les Collaborateurs

- Planification des déclarations à effectuer pour le compte des clients.
- Paramétrage des logiciels établissant les CA3 depuis la comptabilité.
- Rapprochement de la TVA exigible sur les débits / sur les encaissements.
- Rapprochements entre les CA3 déclarés et les montants repris dans le tableau 2058C.
- Rapprochements entre les CA3 et les DEB/DES.

> Les causes fréquentes de redressement fiscal

- Fraude Carrousel / Erreur sur les bases.
- Erreur sur les taux, application du taux réduit.
- Non-respect des conditions d'application du régime d'assujettissement à la marge.
- Non-respect des règles de remboursement de la TVA sur créances impayées.
- Autoliquidation erronée, exigibilité et non déductibilité de la TVA.
- Non-respect des conditions de forme des factures et non déductibilité de la TVA.
- Exclusions du droit à déduction, dépenses non engagées dans l'intérêt de l'exploitation.
- Non-respect des conditions d'identification des bénéficiaires de cadeaux.
- Déduction anticipée de la TVA sur les prestations de service.
- Omission des mentions d'exonération de la TVA exigible sur les factures d'achats intracommunautaires de biens et services.